



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 10 octobre 2023 à 19h30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Madame Helen Morrison, conseillère;	District 3
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Sont absents :

Madame Virginie Lupan, conseillère;	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;	District 2

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présent monsieur Sylvain Michaudville, directeur général adjoint agissant par intérim

À 19 h 31, la mairesse déclare la séance ouverte.

7964-10-2023 2.0 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, conseillère, d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé – ajouts de M. Harvey aux points 11.2 et 11.3

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4.0 **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2023
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2023
- 5.0 **Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des déboursés (à payer) et les incompressibles (payés)
 - 5.2 Dépôt du rapport selon 176.4 et 176.5 CM
 - 5.3 Rôle général de perception
 - 5.4 Modification du règlement 498-2020
 - 5.5 Remerciements aux employés des travaux publics et de la réception
 - 5.6 PRACIM : modification du projet présélectionné
 - 5.7 Demande de subvention pour la construction d'une bibliothèque
 - 5.8 Dépôt des procès-verbaux de correction
 - 5.9 Mention de remerciements à la Sûreté du Québec (SQ)
- 6.0 **Travaux publics et voirie**
 - 6.1 Demande au MTMD (anciennement MTQ) d'installer une traverse de piétons entre le commerce Radis Noir et le parc Henri-Piette
 - 6.2 Travaux chemins municipaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 octobre 2023

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

7.1 Programme aide financière aux infrastructure récréatives, sportives et plein-air (PAFIRSPA)

8.0 Urbanisme

- 8.1 Adoption du 2eme projet de règlement 1001-41-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 concernant les quais à usages publics
- 8.2 Adoption du règlement 1001-42-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 concernant les conteneurs maritimes
- 8.3 Adoption du règlement 1003-03-2023 modifiant le règlement de construction 1003 concernant une erreur de numérotation
- 8.4 Adoption du règlement 1004-12-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificat 1004 afin d'abroger les articles 24 & 25
- 8.5 Avis de motion et premier projet règlement numéro 1012 sur les sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 8.6 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 360-2023-01 sur le comité consultatif d'urbanisme
- 8.7 Demande de dérogation mineure 30 chemin de Cailles
- 8.8 Demande de dérogation mineure 1099 Dunant
- 8.9 Demande de dérogation mineure 244 chemin des Cèdres
- 8.10 Demande d'usage conditionnel 4 chemin des Mulots
- 8.11 Demande d'usage conditionnel 191 chemin Filion
- 8.12 Premier projet de règlement numéro 1002-03-2023 modifiant le règlement sur le lotissement afin d'abroger l'article 61 relatif à l'approbation d'un plan d'opération cadastral comportant 5 lots ou plus.
- 8.13 Dépôt procès-verbaux des consultations publiques du 14 septembre 2023

9.0 Sécurité publique et incendie

9.1 Projet de règlement numéro 225-2023-02 modifiant le règlement no 225-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

10.0 Environnement

- 10.1 Demande 2023-0077, programme de financement pour mise aux normes d'installations septiques
- 10.2 Mandat CCE
- 10.3 Levée de la suspension du comité consultatif en environnement (CCE)

11.0 Divers

- 11.1 Redécoupage électoral provincial
- 11.2 Appel de candidatures au CCU
- 11.3 Questions d'intérêt public

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0

Adoption des procès-verbaux



No de résolution
ou annotation

7965-10-2023 4.1

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 11 septembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPPUS, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal du 11 septembre 2023, en corrigeant le nom du proposeur de la rubrique 5.8 qui est Helen Morrison, conseillère par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère; (s'abstient par son absence à ladite assemblée)
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

7966-10-2023 4.2

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 20 septembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal du 20 septembre 2023

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère; (s'abstient par son absence à ladite assemblée)
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller; (s'abstient par son absence à ladite assemblée)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

7967-10-2023 4.3

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 4 octobre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal du 4 octobre 2023

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller; (s'abstient par son absence à ladite assemblée)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

- 5.0 **FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE**
- 7968-10-2023 5.1 **Journal des déboursés (à payer) et les incompressibles (payés)**
- IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER**
- D'accepter la liste des incompressibles au 30 septembre 2023 pour un montant 110 569,96 \$ - chèques numéro 20586 et 20603 à 20608 prélèvements bancaires numéros 2768 à 2781 et les dépôts directs numéros 1363 à 1370.
- D'accepter la liste des déboursés au 30 septembre 2023 pour un montant de 601 303,36 \$ - chèques numéros 20 616 à 20 365, et les dépôts directs numéros 1376 à 1413.
- POUR :
- Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
 - Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
 - Madame Helen Morrison, conseillère;
 - Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.
- RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 7969-10-2023 5.2 **Dépôt du rapport selon 176.4 et 176.5 CM**
- HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE** dépose le rapport des états comparatifs selon les articles 176.4 et 176.5 du Code municipal du Québec.
- 7970-10-2023 5.3 **Rôle général de perception**
- ATTENDU** l'article 1001 du code municipal du Québec;
- IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER**
- QUE** le rôle de perception général pour la taxation de l'année 2024 soit déposé avant le 30 janvier 2024;
- POUR :
- Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
 - Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
 - Madame Helen Morrison, conseillère;
 - Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.
- RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 7971-10-2023 5.4 **Modification du règlement 498-2020**
- ATTENDU QUE** le règlement numéro 498-2020 permet un emprunt de 616 000 \$ pour l'implantation de mise aux normes des fosses septiques de type puisard;
- ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) n'a pas approuvé l'article 7 dudit règlement conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec
- ATTENDU QU'**i est dans l'intérêt de permettre de rendre conforme l'application de l'article 7 dudit règlement afin de permettre la possibilité aux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

contribuables visés de rembourser la portion du prêt qui les concernent en un versement avant le financement ou avant le renouvellement de chaque terme du règlement d'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De modifier l'article 7 du règlement numéro RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 498-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 616 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT AUX FINS DU FINANCEMENT DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE TYPE PUISARDS comme suit :

Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu de l'article « 6 » peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée à l'article « 6 ».

Le paiement doit être effectué avant le 35^{ème} jour avant la date de première émission de cet emprunt ou de toute émission subséquente. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

De transmettre une copie de la présente au MAMH conformément à l'article 1076 du Code municipal du Québec pour obtenir son approbation.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7972-10-2023 5.5

Remerciements aux employés des travaux publics et de la réception

ATTENDU QUE situation climatique a été particulièrement difficile sur notre réseau routier ce printemps et au début de l'été;

ATTENDU le suivi de requête et l'écoute offerte par notre personnel à la réception;

ATTENDU QUE le travail acharné de nos employés des travaux publics qui sont intervenus en donnant leur maximum sur le réseau routier de la municipalité en plus des tâches habituelles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs adresse ses plus profonds remerciements à l'endroit de tous employés des travaux publics et des employés à la réception.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

POUR :

Macame Caroline Desrosiers, conseillère;
Morsieur Louis Dupuis, conseiller;
Macame Helen Morrison, conseillère;
Morsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7973-10-2023 5.6

PRACIM : modification du projet présélectionné

ATTENDU le lot 1 920 354 identifié dans la demande présélectionnée du PRACIM volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire;

ATTENDU les études nécessaires pour compléter les exigences du PRACIM et confirmer la subvention;

ATTENDU que ces études ont démontré un milieu humide et une bande riveraine trop importante pour la superficie de construction nécessaire au nouvel hôtel de ville;

ATTENDU que les contraintes environnementales du lot 1 920 354 nécessitent d'aller en certificat d'autorisation du ministère de l'environnement et de respecter les nouvelles exigences du REAFI avec le paiement d'une pénalité.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De modifier le dossier 2030473 au PRACIM pour identifier le lot 5 495 082 comme nouveau site potentiel pour la construction du nouvel hôtel de ville et d'inclure au projet, une phase de démolition ainsi que de revalorisation des lieux actuels afin d'en préserver le caractère patrimonial de l'ancienne école de la Paroisse de Sainte-Anne-des-lacs.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère.

CONTRE :

Morsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7974-10-2023 5.7

Demande de subvention pour la construction d'une bibliothèque

ATTENDU la désuétude connue depuis de nombreuses années de la bibliothèque située au 723 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs;

ATTENDU la présélection de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-lacs au programme PRACIM pour la construction d'un nouvel hôtel de ville;

ATTENDU QUE la population s'est déjà prononcée sur son désir de réduire au maximum l'impact fiscal relié à la construction d'une nouvelle bibliothèque;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

ATTENDU les programmes d'aide financière du gouvernement du Québec pour la construction de nouvelles infrastructures.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

DE PLANIFIER la construction de la nouvelle bibliothèque à même le bâtiment du nouvel hôtel de ville;

DE MANDATER la directrice générale de soumissionner aux aides financières gouvernementales disponibles pour minimiser l'impact fiscal de la construction de ce nouvel édifice municipal.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7975-10-2023 5.8

Dépôt des procès-verbaux de correction

CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE dépose les procès-verbaux de correction du 12 juin 2023 et 4 juillet 2023.

7976-10-2023 5.9

Mention de remerciements à la Sûreté du Québec (SQ)

ATTENDU la résolution no 7815-04-2023;

ATTENDU la présence accrue de la SQ pour donner suite aux requêtes de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De remercier chaleureusement, le lieutenant Alexandre Boucher, responsable du poste des Pays-d'en-Haut et toute l'équipe de la SQ pour leur excellent travail de sensibilisation et de leur impact sur la sécurité de notre collectivité.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

7977-10-2023 6.1

Demande au MTMD (anciennement MTQ) d'installer une traverse de piétons entre le commerce Radis Noir et le parc Henri-Piette

ATTENDU l'affluence grandissante entre le 723 et le 728 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs par ses infrastructures commerciales et de services publics comme des boîtes postales, la bibliothèque et site de plusieurs activités estivales pour les jeunes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

ATTENDU la présence d'une garderie depuis 2022 à proximité du parc qui est utilisé régulièrement par les enfants qui le fréquente;

ATTENDU qu'il existe une traverse à proximité mais qui limite grandement la circulation des usagers par un manque d'espace à une de ses extrémités pour circuler;

ATTENDU les enjeux de sécurité particulièrement pour les enfants d'âge préscolaire dans ce secteur.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De demander au ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) d'évaluer la possibilité d'apporter les correctifs nécessaires afin de permettre un usage plus sécuritaire d'une voie piétonnière.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7978-10-2023 6.2

Travaux chemins municipaux

ATTENDU la priorisation nécessaire des travaux sur notre réseau routier;

ATTENDU le dépôt récent du nouveau plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), à la MRC;

ATTENDU QUE le PIIRL vise à optimiser les investissements à réaliser sur 5 ans au niveau du réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures et par des analyses concrètes et mesurées de l'état de notre réseau routier;

ATTENDU les analyses de priorisation au PTI;

ATTENDU les évaluations régulières par l'administration pour intervenir lorsque nécessaire compte tenu des conditions de circulation routière ou des situations climatiques sur notre réseau routier en fonction du personnel qui doit encore une fois agir par priorisation;

ATTENDU la résolution 7957-09-23.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

De mandater l'administration de respecter la priorisation des travaux.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère.

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

7.0

7979-10-2023

7.1

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air (PAFIRSPA)

ATTENDU l'intérêt du conseil d'une suggestion de contribuables pour l'implantation d'une piste à vagues (pumptrack);

ATTENDU le potentiel qu'offre le parc Henri-Piette pour l'aménagement de ce type d'infrastructure de loisir;

ATTENDU le programme d'aide financière PAFIRSPA favorisant la pratique d'activités physiques;

ATTENDU la nécessité d'obtenir une subvention pour réaliser le projet;

ATTENDU QUE la portion non subventionnée sera financée au moyen d'un règlement d'emprunt.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs autorise la présentation du projet de Piste à vagues (pumptrack) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme aide financière aux infrastructure récréatives, sportives et plein-air (PAFIRSPA);

QUE soit confirmé l'engagement de municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désigne madame Anne-Claire Robert, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

URBANISME

7980-10-2023

8.1

Adoption du 2ème projet de règlement 1001-41-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 concernant les quais à usages publics

ATTENDU l'avis de motion du 21 août 2023;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement le 21 août 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 14 septembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'adopter le 2ème projet de règlement 1001-41-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 concernant les quais à usages publics.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7981-10-2023 8.2

Adoption du règlement 1001-42-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 concernant les conteneurs maritimes

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 12 juin 2023;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 21 août 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation publique le 14 septembre 2023;

ATTENDU QUE le projet n'a pas été modifié.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'adopter le règlement 1001-42-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 concernant les conteneurs maritimes.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7982-10-2023 8.3

Adoption du règlement 1003-03-2023 modifiant le règlement de construction 1003 concernant une erreur de numérotation

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 12 juin 2023;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 21 août 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation publique le 14 septembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'adopter le règlement 1003-03-2023 modifiant le règlement de construction 1003 concernant une erreur de numérotation.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7983-10-2023 8.4

Adoption du règlement 1004-12-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificat 1004 afin d'abroger les articles 24 & 25

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 12 juin 2023;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 21 août 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation publique le 14 septembre 2023 et que le projet n'a pas été modifié.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'adopter le règlement 1004-12-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificat 1004 afin d'abroger les articles 24 & 25.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7984-10-2023

8.5

Avis de motion et premier projet règlement numéro 1012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

LOUIS DUPUIS, CONSEILLER dépose un avis de motion que lors d'une prochaine assemblée, un projet de règlement sera soumis au vote afin d'assujettir la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificats d'autorisation ou d'occupation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De déposer et d'adopter le premier projet règlement numéro 1012 sur les sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Qu'une consultation publique sur le projet aura lieu le 26 octobre 2023

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7985-10-2023

8.6

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 360-2023-01 sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

LOUIS DUPUIS, CONSEILLER dépose un avis de motion que lors d'une prochaine assemblée un projet de règlement sera soumis au vote afin de modifier le règlement constituant le CCU.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De déposer le projet de règlement numéro 360-2023-01 sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
7986-10-2023 8.7

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

Demande de dérogation mineure 30 chemin de Cailles

ATTENDU la demande de dérogation mineure aux articles 116 et 123 du règlement de zonage 1001 visant à permettre la construction d'une remise adjacente à un abri permanent pour automobile au lieu de prévoir une distance de 2 mètres entre chaque construction accessoire, tel que prescrit;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la demande;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 18 septembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure aux articles 116 et 123 du règlement de zonage 1001 visant à permettre la construction d'une remise adjacente à un abri permanent pour automobile au lieu de prévoir une distance de 2 mètres entre chaque construction accessoire, tel que prescrit.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7987-10-2023 8.8

Demande de dérogation mineure 1099 Dunant

ATTENDU la demande de dérogation mineure aux articles 22 et 101 (grille zone H201) du règlement de zonage no. 1001 visant à régulariser l'implantation dérogatoire d'une résidence existante au 1099 chemin Dunant

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la demande;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 18 septembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

QUE le conseil **reporte à la séance de novembre afin de délibérer sur** la demande de dérogation mineure aux articles 22 et 101 (grille zone H201) du règlement de zonage no. 1001 visant à régulariser l'implantation dérogatoire d'une résidence existante au 1099 chemin Dunant.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7988-10-2023 8.9

Demande de dérogation mineure 244 chemin des Cèdres

ATTENDU la demande de dérogation mineure aux articles 116 et 123 afin de permettre la construction d'un abri permanent pour automobile intégrant une



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

remise au 244 des Cèdres et de permettre la localisation de l'abri à 1,83 mètres de l'emprise plutôt que 10,7 mètres tel que prescrit;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la demande;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 18 septembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

QUE le conseil **refuse** la demande de dérogation mineure aux articles 116 et 123 du règlement de zonage 1001 visant à permettre la construction d'une remise adjacente à un abri permanent pour automobile au lieu de prévoir une distance de 2 mètres entre chaque construction accessoire, tel que prescrit et de permettre la localisation de l'abri à 1,83 mètres de l'emprise plutôt que 10,7 mètres tel que prescrit;

QUE la dérogation eu égard à la norme du règlement n'est pas considérée mineure;

QUE l'application de la réglementation en vigueur ne pose pas de préjudice sérieux au demandeur.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7989-10-2023 8.10

Demande d'usage conditionnel 4 chemin des Mulots

ATTENDU la demande d'autorisation visant l'exercice d'un usage conditionnel de résidence de tourisme (résidence principale) au 4 chemin des Mulots;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la demande;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 18 septembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

QUE le conseil **reporte à la séance de novembre afin de délibérer sur** la demande d'autorisation visant l'exercice d'un usage conditionnel de résidence de tourisme (résidence principale) au 4 chemin des Mulots.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
7990-10-2023 8.11

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

Demande d'usage conditionnel 191 chemin Filion

ATTENDU la demande d'autorisation visant l'exercice d'un usage conditionnel de résidence de tourisme (résidence principale) au 191 Filion;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à la demande;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 18 septembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil **approuve** la demande d'autorisation visant l'exercice d'un usage conditionnel de résidence de tourisme (résidence principale) au 191 Filion.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

7991-10-2023 8.12

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 1002-03-2023 modifiant le règlement sur le lotissement afin d'abroger l'article 61 relatif à l'approbation d'un plan d'opération cadastral comportant 5 lots ou plus.

LOUIS DUPUIS, CONSEILLER donne un avis de motion que lors d'une prochaine assemblée un projet de règlement sera soumis au vote afin d'abroger l'article 61 du règlement sur le lotissement visant une opération cadastrale sur le lotissement de 5 lots et plus.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De déposer et d'adopter le premier projet de règlement numéro 1002-03-2023 modifiant le règlement sur le lotissement afin d'abroger l'article 61 relatif à l'approbation d'un plan d'opération cadastral comportant 5 lots ou plus;

Qu'une consultation publique aura lieu sur le projet le 26 octobre 2023.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7992-10-2023 8.13

Dépôt procès-verbaux des consultations publiques du 14 septembre 2023

HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE dépose les procès-verbaux des consultations publiques du 14 septembre 2023.



No de résolution
ou annotation

7993-10-2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

9.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1

Projet de règlement numéro 225-2023-02 modifiant le règlement no 225-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande de modifier les taux pour financer le service d'urgence 9-1-1 offert dans la province;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

ATTENDU QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

· Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1er janvier 2024;

· Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025;

ATTENDU QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM);

ATTENDU l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'adopter le règlement numéro 225-2023-02 modifiant le règlement no 225-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

Madame Helen Morrison, conseillère;

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

ENVIRONNEMENT

7994-10-2023

10.1

Demande 2023-0077, programme de financement pour mise aux normes d'installations septiques

ATTENDU QUE pour des motifs hors du contrôle du propriétaire, il est impossible d'obtenir à court terme l'engagement de ce dernier ou ayants droits pour participer au programme de financement pour la mise aux normes d'installation septique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

ATTENDU les règlements 498-2020, 482-2019 et 482-2022;

ATTENDU les délais pour obtenir le financement permanent.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'ATTENDRE jusqu'à 35 jours avant la première émission de l'emprunt permanent au montant obtenu par un estimé pour recevoir l'engagement écrit du propriétaire ou ses ayants droits;

QUE la Municipalité remboursera directement l'entrepreneur qui effectue les travaux pour un montant n'excédant pas l'estimation obtenue;

QUE le propriétaire ou les ayants droits devra démontrer qu'il a les fonds pour payer tout montant qui dépassera le montant estimé.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7995-10-2023 10.2

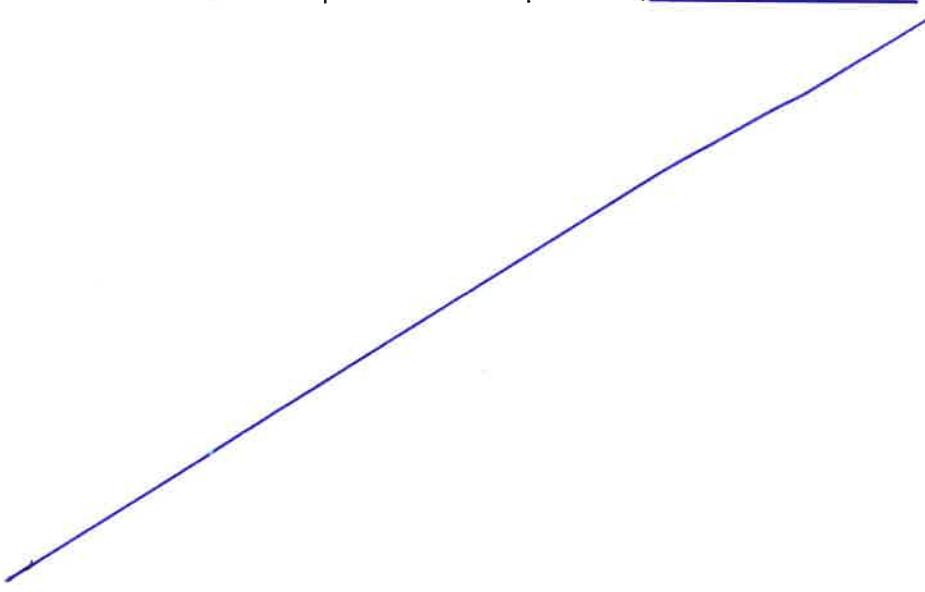
Mandat au Comité consultatif en Environnement (CCE)

ATTENDU QUE le conseil désire obtenir une priorisation des projets et des recommandations du CCE sur les sujets suivants :

1. Sélection d'un projet au budget 2024 et priorisation par le CCE:
 - Élaboration d'un plan de conservation des milieux naturels
 - Terrain contaminé : ancien dépotoir CÉillet / avancement des études complémentaires et/ou suivi annuelle de la qualité des eaux souterraines
 - Protection et intégration de l'eau souterraine en aménagement du territoire
2. Jardin de monarques – planification des étapes du projet 2024
3. Révision de l'affichage des droits de passage, sur les terrains riverains publics de la Municipalité et privés
4. Encadrement environnemental des projets de lotissement – aspect réglementaire
5. Établir une liste de critères environnementaux décisionnels aidant au choix entre frais de parcs, servitude ou argent – aspect réglementaire
6. Implantation de cases de stationnement incitatif – projet CRE Laurentides

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

DE MANDATER le CCE pour réaliser la présente; _____





No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

D'ÉTABLIR l'échéancier suivant pour un suivi auprès du conseil municipal.

ÉCHÉANCIER – DOSSIERS CCE – POUR APPROBATION PRÉLIMINAIRE CONSEIL				
Sujet sous étude	Précisions	Traitement du sujet par le CCE (séances)	Dépôt recommandations conseil – date	Décision conseil municipal
1	Avant budget 2024	2 séances (octobre et novembre)	4 décembre 2023	11 Décembre 2023
2	Avant printemps 2024	1 séance (janvier)	1 avril 2024	Avril 2024
3	Avant été 2024 (avril ou mai)	2 séances (janvier et mars)	3 mai 2024	Mai 2024
4 et 5*	Coordonner avec révision règlementaire prévu 2024 (échéancier approximatif)	4 séances (mars, mai, 2 autres dates à déterminer selon avancement des travaux)	5 août 2024	Septembre 2024
6	-	2 séances (mai septembre)	2 octobre 2024	Octobre 2024

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7996-10-2023

10.3

Levée de la suspension du comité consultatif en environnement (CCE)

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement soit un outil de recommandation prévu au règlement 462-2023;

ATTENDU le point 10.2 de la présente séance du conseil municipal donnant le mandat au CCE de prioriser un projet environnemental avec un échéancier pour le budget 2024 à déposer en décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De lever la suspension du comité consultatif en environnement;

De prévoir une rencontre du CCE en octobre et une rencontre en novembre, afin de remplir le mandat priorisation d'un projet environnemental pour le budget 2024.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

11.0

7997-10-2023 11.1

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

DIVERS

Redécoupage électoral provincial

ATTENDU la proposition de la commission de la représentation électorale (CRÉ) d'ajouter une 18^e circonscription dans la région qui portera le nom de Bellefeuille;

ATTENDU QUE ce redécoupage n'est pas favorable aux citoyens de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

ATTENDU QUE la nouvelle circonscription de Bellefeuille sera formée de Saint-Jérôme secteur Bellefeuille, Sainte-Anne-des-Lacs, Saint-Colomban et une partie de Mirabel;

ATTENDU QUE dans ces conditions la municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs quitterait la circonscription de Prévost.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

QUE le conseil municipal s'oppose à cette proposition et demande de demeurer dans la circonscription de Prévost.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7998-10-2023 11.2

Appel de candidature au CCU

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De mandater l'administration de faire un appel de candidature pour les membres du CCU dont le mandat arrive à terme.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De reporter ce point à une assemblée ultérieure

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller (refuse de voter)

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7999-10-2023 11.3

Questions d'intérêt public

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

QUE les questions d'intérêt public qui sont envoyées par les citoyens au conseil municipal soient disponibles à l'ensemble des conseillers, sur le portail des documents en préparation de la séance du conseil.

POUR :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil

13.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT

21 H 45

FIN

22 H 19

14.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Catherine Hamé
Mairesse

Sylvain Michaudville
Directeur général adjoint agissant par
intérim

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs